



Alors que l'on voit fleurir dans notre ville des affiches incitant les cyclistes à respecter les piétons et à ne pas rouler sur les trottoirs

Alors que notre association a toujours déclaré que les trottoirs n'étaient faits ni pour que les voitures y stationnent, ni que les vélos y roulent, nous constatons que les services de la voirie ont repeint tout récemment sur le trottoir de la rue Challemel Lacour côté sud, de simili bandes cyclables pointillées et des pictogrammes de vélos à un endroit où ce trottoir est très étroit et devant à la sortie d'un grand ensemble d'immeubles et une Maison des jeunes.

De plus une flèche indiquant la descente du trottoir est particulièrement mal placée, trop près du carrefour du Moulin à Vent et au début de la voie permettant de tourner à droite dans la Route de Vienne, ce qui est dangereux pour les cyclistes dès lors que le feu du carrefour est vert.

Manifestement la ou les personnes qui ont décidé de ces travaux n'ont aucune expérience de la circulation cycliste en ville.

Qu'en est-il aussi de l'aspect légal de la circulation des cyclistes sur les trottoirs ? Le code de la route l'interdit aux cyclistes de plus de huit ans.

Si les autres peuvent sans doute circuler sans problème dès lors que les bandes sont clairement identifiées, qu'en est-il des endroits où seulement quelques pictogrammes figurant des vélos sont apposés ? Par exemple une partie du trottoir côté sud de l'Avenue Berthelot.

Pour l'instant les forces de police ne sont pas sévères sur ce point, sauf semble-t-il en centre ville. Mais si un cycliste est verbalisé, peut-il simplement invoquer ces pictogrammes pour se disculper ?

Il est temps que cesse cette ambiguïté et que les instances dirigeantes du Grand Lyon indiquent de façon claire leur politique de voies cyclables et fassent plus de place encore à la concertation.

Nous ne voulons que notre place, mais toute notre place sur les voies de circulation.

Nous demandons que la consultation des associations d'usagers soit un préalable incontournable à toute nouvelle initiative dans le domaine des voies cyclables, y compris la réfection des voies existantes.